

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Construction du tramway 2ème phase – Commission d’Indemnisation à l’Amiable du préjudice commercial – Composition – Confirmation – Désignation du Vice-Président – Autorisation

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°99/855 du 22 octobre 1999, le conseil de Communauté a décidé de la création d’une Commission d’Indemnisation à l’Amiable du préjudice commercial ayant vocation à examiner les demandes d’indemnisation formulées par les activités riveraines des voies publiques supportant les travaux du tramway des trois lignes A, B et C.

Cette commission a débuté ses travaux au mois de septembre 2000 répondant au double objet assigné par le Conseil de Communauté, à savoir :

- * Instruire les demandes d’indemnisation des préjudices d’exploitation commerciale susceptibles d’être causés aux professionnels riverains afin de déterminer la réalité du préjudice et son évaluation financière,
- * Emettre un avis de nature à éclairer la décision prise par le Conseil de Communauté lequel décide du caractère indemnisable ou non du préjudice et fixe le montant de l’indemnité ce qui donne lieu à la signature d’un protocole d’accord valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Sa composition est la suivante :

Président : 1 Magistrat

Vice-Président : 1 élu membre du Conseil de Communauté

Membres :

- 1 représentant de la Chambre de Commerce
- 1 représentant de la Chambre des Métiers
- 1 représentant du Trésorier Payeur Général (TPG)
- 1 représentant de l’Ordre des Experts Comptables
- 1 représentant de la commune concernée par le dossier
- le Directeur Général de la CUB
- le Chef de Projet de la Mission Tramway
- le Directeur du Service Juridique de la CUB

Total : 10 membres à voix délibérative

Par décision du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2000 (délibération 00/758), M. Bernard LATASTE, magistrat, a été nommé Président de la Commission d'Indemnisation Amiable.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes concernées et de l'assemblée communautaire, pour permettre la continuité du fonctionnement de cette commission, il convient de désigner de nouveaux membres.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- confirmer la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable, telle que décrite ci-dessus ;
- confirmer M. LASTATE, magistrat, comme Président de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du préjudice commercial ;
- désigner M. GUILLEMOTEAU, élu communautaire, en tant que Vice-Président de la Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial ;
- autoriser Monsieur le Président à nommer les autres membres à titre de titulaire ou de suppléant sur proposition conforme des personnes morales représentées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2008